

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 mars 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017. Étape B.
Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.
Étape B – Demande du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM afin que les intervenants puissent loger une demande de remboursement de frais pour la période du 6 septembre 2019 au 22 janvier 2020.

Chère Consœur,

Nous invitons respectueusement la Régie à émettre une lettre d'instructions aux fins de permettre aux intervenants du présent dossier de loger une demande de remboursement de frais couvrant la période **du 6 septembre 2019** (c'est-à-dire le lendemain de la période visée par les frais intérimaires précédents) **au 22 janvier 2020** (date de la plus récente prise en délibéré).

Il s'agit en effet d'une période bien circonscrite qui regroupe principalement la préparation et les audiences relatives au contrat Warwick, aux trois contrats américains et au mérite de l'Étape B du présent dossier. Nous constatons d'ailleurs qu'un des intervenants a déjà déposé sa demande de remboursement de frais pour cette période.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).